5322/26

ASSEMBLÉE NATIONALE **SÉNAT**

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 novembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 novembre 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL concernant les règles de sécurité aux fins de la protection des informations classifiées de l'Union européenne et abrogeant la décision 2013/488/UE

E21149

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes